

Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 13
- ▶ Votants : 13
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 18/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 12 / 2023
 Séance du 24 / 04 / 2023**

Le 24 avril 2023 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 18 avril 2023 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle multifonctions à KERNILIS, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
POUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis		X	

Secrétaire de séance : Aurélie MARTIN

**Fonds vert : demande de subvention pour la modernisation de l'éclairage public
 des ZAE communautaires**

L'éclairage public des zones d'activités est intégré au patrimoine de la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence économie.

Elle a transféré la maîtrise d'ouvrage pour les investissements et l'exploitation de ces équipements au SDEF.

A ce titre et pour répondre au besoin de sobriété énergétique de la collectivité, le SDEF a réalisé un état des lieux exhaustif et proposé un plan de modernisation intégrant la rénovation partielle de mâts et totale des lanternes du parc.

Il en résulte une économie d'énergie globale de 70% .

Nouvelle estimation suite à la demande de la commission travaux de juin 2022 :

- Estimation : total travaux : **254 100€ HT TTC**
- Estimation : participation du SDEF : **75 450€ TTC**
- Estimation participation de la CLCL : **178 650 net de taxes**

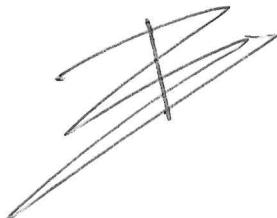
Suite à l'avis favorable de la commission travaux le 19 avril 2023,

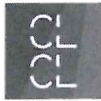
Le bureau communautaire est sollicité pour :

- proposer de réaliser les travaux sur les 2 exercices budgétaires 2023 et 2024
- autoriser la Présidente à solliciter les financements en lien avec cette opération.

Décision : Adoption à l'unanimité

La Présidente
Claudie BALCON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, diagonal strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 13
- ▶ Votants : 13
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 18/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 13 / 2023
Séance du 24 / 04 / 2023**

Le 24 avril 2023 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 18 avril 2023 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle multifonctions à KERNILIS, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à l'article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSÉNY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
POUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis		X	

Secrétaire de séance : Aurélie MARTIN

Ressources Humaines : modification du tableau des emplois permanents

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2019 a créé au tableau des emplois, à compter du 1^{er} janvier 2020, 12 postes permanents d'agents d'exploitation de la régie Eau Assainissement au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques.

A noter qu'au 1^{er} avril 2023, 4 postes permanents d'agents d'exploitation restent occupés par des agents relevant du statut de la fonction publique territoriale, les autres postes étant occupés par des agents employés sous contrat de droit privé.

Dans le cadre de la promotion interne 2023, un agent fonctionnaire, exerçant les fonctions d'agent d'exploitation, a été inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au choix, à compter du 1^{er} avril 2023. Pour rappel, la nomination au titre de la promotion interne est subordonnée à l'existence de l'emploi correspondant.

Au regard des missions exercées et des objectifs attendus (notamment le développement de l'outil GMAO - Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur- pour la gestion de maintenance préventive et corrective des installations d'adduction d'eau potable et d'eau usée), un élargissement des emplois d'agents d'exploitation au grade d'agent de maîtrise est proposé à compter du 1er mai 2023.

Il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la modification du grade maximum des emplois d'agent d'exploitation qui sera porté au grade d'agent de maîtrise à compter du 1er mai 2023,
- de modifier le tableau des emplois permanents comme suit,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/02/2023

POLE	Service	EMPLOI H/F	FILIERE	GRADE MINI	GRADE MAXI	TEMPS TRAVAIL
PÔLE TECHNIQUE	Eau - assainissement	Agent d'exploitation eau assainiss. collectif	Technique	Adjoint technique (C)	Adjoint technique principal 1 ^è classe (C)	TC

TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/05/2023

POLE	Service	EMPLOI H/F	FILIERE	GRADE MINI	GRADE MAXI	TEMPS TRAVAIL
PÔLE TECHNIQUE	Eau - assainissement	Agent d'exploitation eau assainiss. collectif	Technique	Adjoint technique (C)	Agent de maîtrise (C)	TC

Décision : Adoption à l'unanimité

La Présidente
 Claudie BALCON

